

Resiliation de bail par le proprietaireet obligation du locataire

Par joan, le 08/01/2008 à 12:20

Bonjour,*

nous avons recu une lettre d'huissier nous sommant de quitter notre logement à la fin avril. peut on de notre côté quitter ce logement sans préavis avant la fin du bail ou devons nous nous acquitter de 1 mois de préavis.

Si nous n'avons pas de préavis à donner, comment informe t-on l'agence immobilière de notre départ avant la fin avril.

Cordialement,